

# Itinéraire Couëron <-> Saint-Étienne-de-Montluc



Loire  
Atlantique



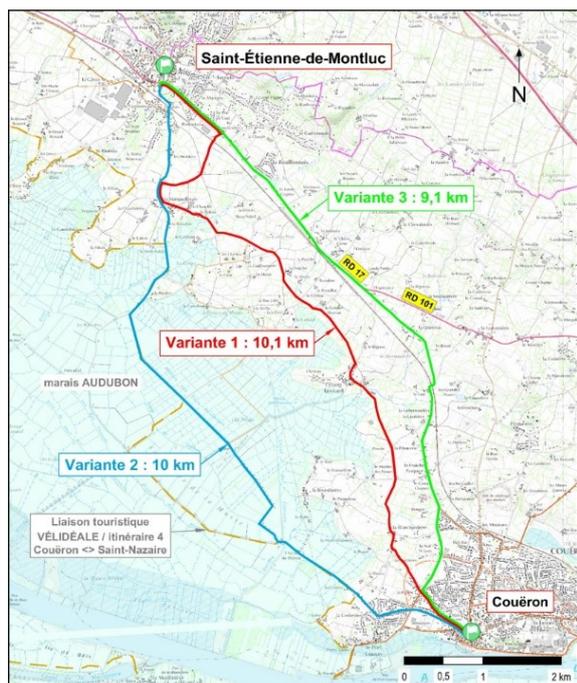
Du 5 décembre 2024 au 7 janvier 2025

## Donnez votre avis sur votre futur itinéraire vélo

Afin de favoriser la pratique du vélo, le Département de Loire-Atlantique souhaite relier d'ici 2032 toutes les communes de Loire-Atlantique par des itinéraires cyclables. La future liaison entre Couëron et Saint-Étienne-de-Montluc a pour objectif de relier les deux centres-villes afin d'accéder à vélo aux différents équipements et aux pôles générateurs de déplacements (zones d'habitat, commerces...). Pour recueillir l'avis des habitant.es et usager.ères, une consultation publique est organisée du 5 décembre 2024 au 7 janvier 2025.

## Le projet d'itinéraire cyclable entre Couëron et Saint-Étienne-de-Montluc

### 3 variantes étudiées



**La variante 1 (10,1 km)** utilise des voies communales à faible trafic. Au départ de Saint-Étienne-de-Montluc, l'itinéraire emprunte la voie verte longeant la RD 17 vers l'est, dépasse la zone commerciale puis franchit la voie ferrée via un ouvrage existant qui sera réaménagé. La voie communale permet de traverser La Marquellerais, de franchir le ruisseau du Berliquet (sur un ouvrage existant) avant de poursuivre jusqu'à Couëron via l'Étang-Bernard et La Blanchardière. Pour sécuriser cet itinéraire, un travail d'apaisement des vitesses sera mis en œuvre (modification des régimes de priorités aux carrefours et du plan de circulation) pour faciliter le passage des vélos.

**La variante 2 (10,1 km)** est de longueur comparable à la variante 1. Elle emprunte des petites routes dans les marais, dont certaines en ligne droite. Elle apparaît plus confortable mais dessert moins de villages. Elle est également moins praticable tout au long de l'année en raison des

inondations hivernales. Si le marais Audubon est un lieu propice à la pratique cyclable, il est plus favorable à une pratique touristique que quotidienne.

**La variante 3 (9,1 km)**, plus courte, longe la RD 17 pendant plusieurs kilomètres. De Saint-Étienne-de-Montluc au carrefour de l'Espérance, le trafic routier important et la présence de poids lourds impose la création d'une voie cyclable dédiée. De l'Espérance vers Couëron, cette variante emprunte une route à trafic modéré mais sinueuse qui nécessite la réalisation d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (chaucidou).

### Comment s'informer et participer à la consultation ?

Vous pouvez **prendre connaissance** des trois variantes et **donner votre avis** sur la plateforme en ligne **participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo**

Des panneaux d'exposition ainsi que des registres de contributions sont également disponibles à Couëron et à Saint-Étienne-de-Montluc : en mairie, médiathèque et gare.

## 6 000 km d'aménagements cyclables d'ici 2032

Actuellement, la Loire-Atlantique compte 2 100 km d'itinéraires cyclables dont 623 km sont gérés par le Département. Pour atteindre l'objectif de relier toutes les communes de Loire-Atlantique par des aménagements cyclables, 3 900 nouveaux km sont à créer. 1 400 km seront aménagés par le Département et 2 500 km le seront par les intercommunalités avec le soutien du Département.

### Qu'est-ce qu'un itinéraire cyclable ?

L'objectif d'un itinéraire cyclable est de proposer un parcours le plus sécurisé possible. En fonction des possibilités du terrain et du trafic routier, il peut alterner les différents types d'aménagements suivants :



Voie verte



Piste cyclable



Chaussée à voie centrale banalisée (ou chaucidou)



Bande cyclable



Voie partagée

La création d'un itinéraire est un projet collectif : le Département coordonne les études et travaux avec les communes et intercommunalités. L'avis des associations et habitant.es est également sollicité. Pour construire le nouvel itinéraire différents critères sont pris en compte : la sécurité, la desserte des principaux lieux de vie, la préservation de la nature et la prise en compte des chemins existants.

### DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET :



- sur **participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo**
- ou en remplissant les registres des contributions disponibles en mairies

